

Société | Nouvelle-Aquitaine : une nouvelle autorité de coordination des transports



Renaud Lagrave, vice-président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et délégué aux transports, vient d'être élu ce lundi Président du SMINA, Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, officiellement né le 1er juillet dernier. Le rôle de ce dernier a été défini il y a plusieurs mois : tenter de réunir l'ensemble des collectivités locales régionales (pour l'instant, elles sont vingt-deux) et coordonner l'ensemble des services de transports desdits membres. Ce SMINA aura des conséquences directes pour les usagers : ils pourront bientôt bénéficier d'un "billet unique" régional pour l'ensemble de leurs déplacements. On fait le point avec son Président fraîchement élu.

Nouveau syndicat

"Une amélioration de la mobilité pour les habitants de la Région Nouvelle-Aquitaine". C'est l'ambition, sur le papier du tout nouveau Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (ou SMINA, même si le nom est apparemment provisoire), qui s'est réuni pour la première fois ce lundi 16 juillet et a donc élu le vice-président de la région délégué aux transports, Renaud Lagrave, à sa tête. Il est né d'un constat clair : tenter de changer le dogme du sacro-saint déplacement automobile (88% des déplacements au sein de la Nouvelle-Aquitaine) et tenter de coordonner l'ensemble des transports collectifs en faisant dialoguer les collectivités au sein d'une seule et même structure. Ce n'est évidemment pas la première fois, au niveau national, qu'un syndicat mixte de ce type voit le jour (on peut citer le SMIRT dans les Hauts-de-France et Atoumod en Normandie, notamment), mais avec un budget de 1,7 millions d'euros, c'est la première fois que la Région Nouvelle Aquitaine franchit le pas.

"L'idée, c'est que la Région, qui est aujourd'hui autorité de transport sur le ferroviaire et la partie routière, dialogue et travaille avec l'ensemble des territoires agglomérés et la Métropole pour qu'il puisse y avoir trois compétences obligatoires. La première, c'est la coordination de tous ces territoires qui ne se connaissent pas jusqu'à aujourd'hui pour ensuite déployer une billettique unique et un seul ticket pour aller d'un bout à l'autre de la Région. Enfin, ce Syndicat aura à charge de déployer un système d'information multimodal pour les usagers qui soit le plus efficace possible, et pas à l'âge de pierre comme on l'a aujourd'hui. On peut aller plus loin, mais c'est comme ça qu'on va démarrer", a ainsi commenté Renaud Lagrave. "Notre problématique c'est d'avoir une offre lisible, la plus efficace possible sans rupture". Si une offre de mobilité "globale" est donc souhaitée, tous les territoires ne sont

évidemment pas égaux face à cette problématique.

Contours politiques

Pour l'instant, 22 collectivités sont membres du SMINA, dont Bordeaux Métropole. Et chaque autorité organisatrice devra fournir une cotisation basé sur son seuil de population : 100 000 euros pour Bordeaux (6%), 850 000 (50%) pour la Région en elle-même, 60 000 euros pour Limoges ou encore 10 000 euros pour Tulle et Guéret, secteur de moins de 50 000 habitants. D'autres collectivités, qui ne font pour l'instant pas partie du voyage (comme la COBAN au Nord du Bassin d'Arcachon ou l'agglomération de Pau pourraient venir grossir les rangs à échéance plus ou moins lointaine, pour monter jusqu'à une assemblée à 29.

D'autres intercommunalités pourraient, si la Loi d'Orientation des Mobilités examinée en septembre le confirme, avoir matière à y siéger. "Il y a débat pour savoir si les territoires intercommunaux vont avoir les moyens d'avoir cette compétence, mais c'est une vraie difficulté. En tout cas, pour ce qui concerne les régions, on n'est pas forcément d'accord pour que cette compétence transports soit diluée au sein de toutes les collectivités. C'est déjà assez compliqué. Mais on verra ce qu'il en est", a confirmé Renaud Lagrave. Le SMINA va donc s'organiser autour d'un comité syndical, où siègeront des élus, de comités de bassins (très probablement quatre ou cinq couvrant géographiquement l'ensemble de la Région) mais aussi une sorte de "comité consultatif dans lequel on va pouvoir intégrer tous les acteurs intéressés par les questions de mobilité, comme les associations".

Mise en application

Mais pour l'usager, que va changer cette nouvelle organisation ? Parmi ses premières mesures, le "billet unique", qui concentrera tous les transports en un seul titre, délivrera une information voyageur globale et coordonnée entre les différents territoires (probablement via une application mobile régionale à l'image de l'application TBM pour le réseau de transports de la métropole bordelaise) et des tarifications elles aussi coordonnées autour d'un "bouquet de mobilité". Le SIM (Système d'Information Multimodal) doit voir le jour en septembre. Il dispose de fonctionnalités classiques (calcul d'itinéraires, état du trafic, recherche d'informations sur les horaires et tarifs, onglet co-voiturage) ou plus "innovantes" (temps réel, guidage trajet ou informations prédictives, notamment concernant la disponibilité des parkings relais ou des vélos en libre service, ou la vente en ligne dématérialisée).

Le billet unique, lui devrait mettre plus de temps à voir le jour, les prestataires extérieurs restant encore à trouver. "On a déjà des territoires qui sont largement en avance, on a des outils comme Modalis qui vont nous permettre d'avoir la billettique unique assez rapidement dans la région, plutôt du côté de l'ex Poitou-Charentes", a expliqué le Président du SMINA. "Il y a des territoires où il faut plus de services, et il faut donc que l'on puisse avoir, au delà du "versement transports" aujourd'hui mis en place sur certains territoires, un "versement transports additionnel" qui permet de créer des services. Il y a par exemple des territoires où l'on a besoin de créer des BHNS. Cette ressource financière doit pouvoir mettre en place ces services". Avec la future LOM en ligne de mire, l'Etat, en tant qu'autorité organisatrice des transports, ne figure pour l'instant pas dans la liste des autorités associées aux travaux du SMINA. Le nombre de réunions minimum du syndicat est fixé à quatre par an.



Romain Béteille

*Crédit Photo : aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 17/07/2018
[Url de cet article](#)*